

**Délibérations du Conseil Municipal**  
**Session ordinaire**  
**Séance du 15 Avril 2016**

L'an deux mil seize, le Vendredi quinze Avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 Avril 2016, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

**Etaient Présents** : Marc CHEZE, Maire,  
Patrick BORDAS, Odile PEYRICAL, Eric DUPAS, Joëlle BLOYER, Maires-Adjointes  
Jean-Marc SOLEILHAVOUP, Catherine VIERS, Patrick THOMAS, Sandra  
GUILMARD-VAUJOUR, Jacques LARUE, Denis MIRAT, Stéphanie CHASSING,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** : Marianne VAREILLE, Nadine BRISSAUD, Alain  
DELAGE Conseillers municipaux.

**Pouvoir ont été donnés** : par Marianne VAREILLE à Sandra GUILMARD-  
VAUJOUR, par Nadine BRISSAUD à Joëlle BLOYER, par Alain DELAGE à Patrick  
BORDAS.

**Secrétaire de séance** : Jacques LARUE.

**Forme de la convocation**

St Mexant, le 09 Avril 2016

Mesdames, Messieurs,  
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au prochain Conseil Municipal qui se  
tiendra le :

**Vendredi 15 AVRIL 2016 à 20 heures 30 mn**  
**dans la salle du « Conseil Municipal et des Cérémonies ».**

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à  
l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

**Marc CHEZE**  
**Maire**

**PS** : En cas d'empêchement, vous voudrez bien établir un pouvoir à la personne  
de votre choix. (1 seul pouvoir par mandataire).

# ORDRE DU JOUR

- 1** - Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Mars 2016.
- 2** – Présentation d'un projet privé, par son porteur, sur une partie de la parcelle communale cadastrée Section AE n° 66 à proximité de la zone commerciale et artisanale de la Croix de la Chapelle
- 3** - Approbation des comptes de gestion de Mr le Trésorier Principal 2015 :
  - Budget Principal
  - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
  - Service Assainissement
- 4** - Examen et vote des comptes administratifs 2015/ Affectation des résultats 2015 :
  - Budget Principal
  - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
  - Service Assainissement
- 5** - Vote des trois taxes directes locales 2016 :
  - Taxe d'habitation
  - Foncier Bâti
  - Foncier non Bâti
- 6** - Examen et vote des Budgets 2016 :
  - Budget Principal
  - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
  - Service Assainissement / Participation de la commune aux eaux pluviales / Redevance assainissement 2016
- 7** - Vote des subventions communales annuelles 2016
- 8** - Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2016 : Fédération départementale des Syndicats d'Électrification et des Communes de la Corrèze.
- 9** - Soutien financier à l'Épicerie Sociale et Pédagogique gérée par Tulle Solidarité.
- 10** - Redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2016
- 11** – Construction d'un préau en extension du préau existant :
  - Marché de Maîtrise d'œuvre
  - Consultation des entreprises
- 12** – Programme de travaux 2016 sur Chemins ruraux :
  - Demande de subvention auprès du DEPARTEMENT
  - Consultation des entreprises
- 13** – Demande d'approbation du Projet de révision du zonage d'assainissement / Mise à l'enquête publique
- 14** – Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques – Reconduction de la Convention relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie
- 15** – Questions diverses

\*

\*

\*

\*

### **Ouverture de la séance à 20 h 30**

**Le compte rendu de la réunion du Conseil  
qui a eu lieu le 04 Mars 2016 n'a pas fait l'objet  
d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité  
des membres présents.**

\*

\*

\*

\*

**N° 37 – 04/2016 :**  
**Approbation du Compte de Gestion – BUDGET PRINCIPAL**  
**Exercice 2015 / dressé par Mr Bruno SERIES,**  
**Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques**  
**à la Trésorerie Municipale de Tulle**

**Le Conseil Municipal,**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- Considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare à l'unanimité que le compte de gestion  
concernant le budget principal de la Commune,  
dressé pour l'exercice 2015 par Mr Bruno SERIES,  
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,  
visé et certifié conforme par l'ordonnateur,  
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Nombre de membres en exercice :	15			
Nombre de membres présents :	12			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR = 15      CONTRE = 0      Absentions = 0

**N° 38 – 04/2016 :**  
**Approbation du Compte de Gestion – BUDGET CCAS**  
**(Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Exercice 2015 / dressé par Mr Bruno SERIES,**  
**Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques**  
**à la Trésorerie Municipale de Tulle**

**Le Conseil Municipal :**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- Considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare à l'unanimité que le compte de gestion  
concernant le budget CCAS de la Commune,  
dressé pour l'exercice 2015 par Mr Bruno SERIES,  
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,  
visé et certifié conforme par l'ordonnateur,  
n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 39 – 04/2016 :**  
**Approbation du Compte de Gestion**  
**– BUDGET Service Assainissement -**  
**Exercice 2015 / dressé par Mr Bruno SERIES,**  
**Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques**  
**à la Trésorerie Municipale de Tulle**

**Le Conseil Municipal :**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;
- Considérant qu'il y a concordance entre ces documents ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare à l'unanimité que le compte de gestion**  
**concernant le budget Service Assainissement de la Commune,**  
**dressé pour l'exercice 2015 par Mr Bruno SERIES,**  
**Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,**  
**visé et certifié conforme par l'ordonnateur,**  
**n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Nombre de membres en exercice :	15			
Nombre de membres présents :	12			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR = 15      CONTRE = 0      Absentions = 0

## Approbation des Comptes Administratifs de l'Exercice 2015 et affectation des résultats

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les réalisations en recettes et en dépenses des comptes administratifs pour l'exercice 2015. Ces comptes étant concordants avec les comptes de gestion du Receveur, il est proposé à l'assemblée de les approuver.

Le Conseil Municipal,

- après avoir constaté la conformité des écritures aux prévisions,
- après en avoir délibéré et après avoir désigné Mr Patrick BORDAS, 1<sup>er</sup> Adjoint, président de séance,

**arrête comme suit les résultats  
(le Maire s'étant retiré au moment du vote  
et n'ayant pas pris part au vote) :**

<b>Délibération n° 40 -04/2016 – Compte administratif Budget Principal Voté à l'unanimité</b>						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	712.334,58	90.759,40 733.107,88	56.395,28 254.603,13	215.700,55	56.395,28 966.937,71	90.759,4071 948.808,43
<b>TOTAUX</b>	<b>712.334,58</b>	<b>823.867,28</b>	<b>310.998,41</b>	<b>215.700,55</b>	<b>1.023.332,99</b>	<b>1.039.567,83</b>
Résultats de clôture		111.532,70	95.297,86			16.234,84
Reste à réaliser			46.338,00	56.500,00	46.338,00	56.500,00
<b>TOTAUX cumulés</b>	<b>712.334,58</b>	<b>823.867,28</b>	<b>357.336,41</b>	<b>272.200,55</b>	<b>1.069.670,99</b>	<b>1.096.067,83</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>111.532,70</b>	<b>85.135,86</b>			<b>26.396,84</b>

### N° 41 – 04/2016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – Budget Principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	= 111.532,70
Besoin de financement de la section d'investissement	= 85.135,86
Report excédentaire en fonctionnement	= 26.396,84

Nombre de membres en exercice :	15			
Nombre de membres présents :	12			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR = 15      CONTRE = 0      Absentions = 0

**Délibération n° 42 -04/2016 –  
Compte administratif Budget CCAS  
(Centre Communal d'Action Sociale)  
– Voté à l'unanimité -**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés Opérations De l'exercice	5.464,70	1.965,90 6.353,33			5.464,70	1.965,90 6.353,33
<b>TOTAUX</b>	<b>5.464,70</b>	<b>8.319,23</b>			<b>5.464,70</b>	<b>8.319,23</b>
Résultats de clôture		2.854,53				2.854,53
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX cumulés</b>	<b>5.464,70</b>	<b>8.319,23</b>			<b>5.464,70</b>	<b>8.319,23</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2.854,53</b>				<b>2.854,53</b>

**N° 43– 04/2016 : Affectation du résultat de  
fonctionnement 2015 – Budget CCAS (Centre Communal  
d'Action Sociale)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	=	2.854,53
Besoin de financement de la section d'investissement	=	/
Report excédentaire en fonctionnement	=	2.854,53

Nombre de membres en exercice :	15			
Nombre de membres présents :	12			
Nombre de membres représentés :	3			
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR = 15    CONTRE = 0    Absentions = 0

**Délibération n° 44 -04/2015 –  
Compte Administratif Budget Service Assainissement  
– Voté à l'unanimité -**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou Excédent
Résultats reportés		23.181,63		177.184,32		200.365,95
Opérations De l'exercice	39.891,61	55.463,29	24.456,86	46.126,68	64.348,47	101.589,97
<b>TOTAUX</b>	<b>39.891,61</b>	<b>78.644,92</b>	<b>24.456,86</b>	<b>223.311,00</b>	<b>64.348,47</b>	<b>301.955,92</b>
Résultats de clôture		38.753,31		198.854,14		237.607,45
Reste à réaliser			260.898,00	34.520,00	260.898,00	34.520,00
<b>TOTAUX cumulés</b>	<b>39.891,61</b>	<b>78.644,92</b>	<b>285.354,86</b>	<b>257.831,00</b>	<b>325.246,47</b>	<b>336.475,92</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>38.753,31</b>	<b>27.523,86</b>			<b>11.229,45</b>

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de membres représentés : 3  
 Votants = 15    Exprimés = 15    POUR = 15    CONTRE = 0    Absentions = 0

**N° 45 – 04/2016 : Affectation du résultat de  
fonctionnement 2014 – Budget Service Assainissement**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	=	38.753,31
Besoin de financement de la section d'investissement	=	27.523,86
Report excédentaire en fonctionnement	=	11.229,45

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de membres représentés : 3  
 Votants = 15    Exprimés = 15    POUR = 15    CONTRE = 0    Absentions = 0

**N° 46– 04/2016 :**  
**Fixation des taux d'imposition**  
**des taxes directes locales pour 2016**  
**(Taxe d'habitation – Foncier Bâti – Foncier non Bâti)**

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 12 Voix POUR et 3 Voix CONTRE l'augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2016 comme suit :

Désignation des Taxes	Taux d'imposition Communaux de 2015	Coefficient de variation proportionnelle appliqué	Taux votés pour 2016
Taxe d'habitation	9,84	1,015002	9,99
Foncier Bâti	8,27		8,39
Foncier non Bâti	76,76		77,91

Désignation des taxes d'imposition	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux 2016 votés par le Conseil Municipal	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1.571.000	9,99	156.943
Foncier Bâti	891.100	8,39	74.763
Foncier non Bâti	39.000	77,91	30.385
<b>Produit Fiscal attendu pour 2016</b>			<b>262.091</b>

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants = 15	Exprimés = 15	POUR = 12	CONTRE = 3	Absentions = 0	

**Mr le Maire a repris la présidence de la séance  
à la suite du vote des Comptes Administratifs.**

**N° 47 – 04/2016 :  
Approbation du budget primitif principal 2016**

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve le budget primitif de l'exercice 2016, équilibrés en recettes et en dépenses, à :

**♦ Budget Principal**

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	748.686,00 €	748.686,00 €
Investissement	793.197,00 €	793.197,00 €

- Annuité Emprunts 2016 = 44.848,35 € dont Capital = 35.969,52 €  
Intérêts = 8.878,83 €

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres représentés : 3  
Votants = 15      Exprimés = 15      POUR = 15      CONTRE = 0      Absentions = 0

**N° 48 – 04/2016 :  
Approbation du budget CCAS 2016**

Le Conseil Municipal, après lecture, approuve le budget primitif de l'exercice 2016, équilibrés en recettes et en dépenses, à :

**♦ Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	8.980,00 €	8.980,00 €
Investissement	-	-

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres représentés : 3  
Votants = 15      Exprimés = 15      POUR = 15      CONTRE = 0      Absentions = 0

**N° 49 – 04/2016 :**  
**Budget Service ASSAINISSEMENT**  
**EXERCICE 2016**

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de budget 2014 relative au budget annexe M49 pour le Service Assainissement qui se présente comme suit :

**Section d'Exploitation**

Dépenses = 62.577,00 €

Recettes = 62.577,00 €

**Section d'Investissement**

Dépenses = 302.924,00 €

Recettes = 302.924,00 €

**Mr le Maire explique qu'afin d'équilibrer la section d'exploitation  
il est nécessaire :**

- de maintenir la redevance d'assainissement à 0,78 € / m<sup>3</sup> d'eau consommée n-1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la redevance minimum forfaitaire à 70 €,
- de fixer les taux de participation de la commune aux eaux pluviales en 2016 comme suit :
  - 20 % des charges de fonctionnement
  - 30 % des intérêts des emprunts et amortissements.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :**

→ de maintenir la redevance d'assainissement à 0,78 € / m<sup>3</sup> d'eau consommée n-1 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et la redevance minimum forfaitaire à 70 €.

→ de fixer les taux de participation de la commune aux eaux pluviales en 2016 comme suit :

- 20 % des charges de fonctionnement
- 30 % des intérêts des emprunts et amortissements.

→ charge Mr le Maire d'effectuer les mandats et titres correspondants, en général de faire le nécessaire.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 50 – 04/2016 : Subventions 2016  
Aux associations communales et extérieures**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1611-4,

**Considérant** que le budget primitif 2016 prévoit un montant global de subventions au bénéfice de diverses associations,  
qu'il convient de procéder à la répartition de ces subventions,  
sur proposition de la Commission des finances qui s'est réunie le 02 Avril 2016,

**et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ♦ d'approuver les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- ♦ que le versement de ces subventions sera conditionné par le respect des instructions figurant à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir : les associations devront fournir à la Commune une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,
- ♦ autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire,
- ♦ dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016 / article 6574.

**Annexe à la délibération n° 50 – 04/2016  
Détail des Subventions accordées pour 2016  
aux associations communales et extérieures**

<b>Secteur Action Sociale</b>	
ADAPEIC	30,00 €
Association Protection Civile	23,00 €
Donneurs de Sang bénévoles	30,00 €
Comité National de solidarité laïque	23,00 €
Comité départemental contre le cancer	61,00 €
Croix Rouge française	23,00 €
Secours Populaire Français	23,00 €
Association Paralysés de France	61,00 €
Œuvre Pupilles Orphelins Sapeurs-Pompiers	23,00 €
France ADOT 19	61,00 €
SARAMAGBELLE St Mexant	200,00 €
Association Française contre la Myopathie	150,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>708,00 €</b>
<b>Secteur Scolaire/Enfance/Jeunesse</b>	
Association Parents d'Elèves	297,00 €
Association Amis BCP	76,00 €
Délégués Ecole Publique	23,00 €
Foyer socio-éducatif Seilhac	76,00 €
JMF Plateau Favars	260,00 €
Prévention Routière	23,00 €
USEP Ecole St Mexant	1.036,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>1.791,00 €</b>

<b>Secteur Animation/Culture/Sport/loisirs</b>	
Club « Bel Automne »	76,00 €
Fédération Association Laïque (FAL)	76,00 €
Foyer Culturel et Sportif St Mexant	2.182,00 €
Association Green Desert Garage Rock Blues	100,00 €
Société de Chasse St Mexant	183,00 €
Amicale de Chasse St Mexant	107,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>2.724,00 €</b>
<b>Secteur Agriculture</b>	
Comice Agricole 2 cantons de Tulle	76,00 €
Comice Agricole arrondissement Tulle	61,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>137,00 €</b>
<b>Secteur Patriotique</b>	
Comité ANACR	61,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>61,00 €</b>
<b>Organismes divers</b>	
APALDA Protection animale	50,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.471,00 €</b>
<b>TOTAL PREVU AU BUDGET 2015</b>	<b>5.621,00 €</b>
<b>DISPONIBLE</b>	<b>150,00 €</b>

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 51 – 04/2016 :**  
**Participation fiscalisée**  
**aux dépenses de Syndicats des communes pour 2016**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier en date du 12 Février 2016 par lequel Mr le Préfet de la Corrèze l'informe que la quote-part pour la Commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à 12.661,00 € pour l'année 2016 et demande quel mode de mise en recouvrement l'assemblée envisage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 12.661,00 € fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,
- ✓ charge Mr le Maire d'en informer les services préfectoraux.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 52 – 04/2016 :**  
**Soutien financier à l'Épicerie Sociale et Pédagogique**  
**gérée par Tulle Solidarité**

Mr le Maire rappelle que l'Association Tulle Solidarité qui gère l'Épicerie Sociale et Pédagogique des quatre Cantons de Tulle a poursuivi en 2015 sa mission d'aide alimentaire et d'accompagnement pédagogique vers une meilleure insertion sociale de personnes en situation de précarité.

Il propose au Conseil Municipal de soutenir financièrement cette association comme par l'an passé afin de l'aider à poursuivre et intensifier en 2016 les différentes actions qu'elle a engagées.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire**  
**et en avoir délibéré :**

- ◆ **décide** de renouveler en 2016 son adhésion à l'Association Tulle Solidarité qui gère l'épicerie sociale et pédagogique des quatre cantons de Tulle,
- ◆ **décide** d'attribuer une aide de 250 €,
- ◆ **dit** que le montant de cette cotisation sera inscrit au Budget principal 2016 – Section de Fonctionnement – Dépenses – Article 6281 « Concours divers, cotisations »,
- ◆ **charge** le Maire d'établir le mandat correspondant.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 53 – 04/2016 : redevance d'occupation du domaine**  
**public due par France Télécom au titre de l'année 2016**

Mr le Maire expose à l'assemblée que l'opérateur ORANGE (France TELECOM) doit verser à la commune une redevance d'occupation au titre des espaces publics qu'il utilise pour le passage des lignes et l'implantation des cabines téléphoniques. Le tarif est fixé annuellement par l'application d'un barème réglementaire national et revalorisé chaque année.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-9,

**Vu** le Code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-45 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP Télécom),

**Vu** le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public,

**Considérant** que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en retire le permissionnaire,

**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications,

➤ arrête comme suit les redevances à réclamer à France Télécom au titre de l'année 2016 :

Type d'implantation	Patrimoine au 31.12.2015	Montants plafonds 2016 (en €/Km et m <sup>2</sup> *)	Montant 2016
Km artère aérienne	24,350	51,74	1.259,87 €
Km artère souterraine	11,240	38,81	436,22 €
Emprise au sol	1 m <sup>2</sup>	25,87 *	25,87 €
Total			1.721,96 €
<b>Arrondi à (1)</b>			<b>1.722,00 €</b>

**(1)** Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des Collectivités Territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

➤ dit que les recettes correspondant au montant de la redevance perçue seront inscrites au compte 70323 du Budget principal,

➤ charge Mr le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Nombre de membres en exercice : 15				
Nombre de membres présents : 12				
Nombre de membres représentés : 3				
Votants = 15	Exprimés = 15	POUR = 15	CONTRE = 0	Absentions = 0

**N° 54 – 04/2016 : Construction d'un préau en extension du préau existant à l'école / Marché de Maîtrise d'œuvre**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

✓ de confier la maîtrise d'œuvre du programme « Construction d'un préau en extension du préau existant à l'école » à :

▪ **Mr Jean MOULY**, Architecte DPLG « Centre Archis »  
2, rue des Sœurs de Nevers – 19000 Tulle

▪ **SIGMA INGENIERIE** BET Structure  
6, rue Chanoine Antoine Broquin – 19100 Brive

▪ **Sarl Jean-Paul DELOMENIE** Economiste  
51, Quai Aristide Briand – 19000 Tulle

✓ d'accepter leur offre de prix qui s'élève à 8.200,00 euros hors taxe (calculée sur la base d'un taux de 10 % sur le montant de l'estimation hors taxe des travaux soit 82.000,00 €) avec mission et répartition des honoraires comme suit :

Éléments de mission	Total HT	Répartition des Honoraires		
		Jean MOULY Architecte	BET SIGMA Structure	Sarl DELOMENIE Economiste
Dossier de demande de permis de construire	1.300,00	900,00	200,00	200,00
Dossier de Consultation des Entreprises	2.700,00	800,00	1.300,00	600,00
Montage des marchés d'entreprises	700,00	500,00	0,00	200,00
Suivi des Travaux (DET) avec suivi du règlement des situations des entreprises	3.500,00	3.000,00	500,00	0,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>8.200,00</b>	<b>5.200,00</b>	<b>2.000,00</b>	<b>1.000,00</b>

✓ d'autoriser le Maire à signer le contrat simplifié de maîtrise d'œuvre avec Mr Jean MOULY, Architecte, Mandataire, à effectuer toutes démarches administratives à venir en ce sens, en général de faire le nécessaire.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 55 – 04/2016 :**  
**« Construction d'un préau en extension du préau existant à l'école » Consultation des entreprises pour la mission de Coordination SPS - Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 32-04/2015 du 10 Avril 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet de « **construction d'un préau en extension du préau existant à l'école** » pour un montant estimatif de 86.800,00 € hors taxe, arrêté le plan de financement et fixé le mode de dévolution des travaux par procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics.

Il ajoute que pour cette opération, la Commune a obtenu une subvention départementale de 11.500 euros au titre du programme « Aménagements extérieurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré – 2015 » ; une demande de subvention a été sollicitée auprès des élus parlementaires, demande actuellement en cours d'instruction.

Mr le Maire fait savoir qu'il est maintenant nécessaire de procéder à la consultation des entreprises :

- pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS),
- pour la réalisation des travaux qui se décomposent en 5 lots : Gros œuvre (et crépi), charpente métallique, couverture bac acier, peinture et électricité.

A l'issue de chaque consultation, la commission d'appel d'offres émettra un avis sur l'attribution des marchés après analyse des offres reçues.

Immédiatement après et pour permettre un démarrage des travaux début juillet (délai de chantier 2 mois), Mr le Maire précise qu'il procédera à l'attribution des marchés puis à leur signature dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (CF délibération n° 34 – 03/2016 en date du 04 Mars 2016) et dont il rendra compte lors de la réunion du Conseil Municipal qui suivra.

**Le Conseil Municipal**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ décide de lancer la consultation pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS), pour l'opération « *construction d'un préau en extension du préau existant à l'école* »
- ✓ décide de lancer la consultation pour la réalisation des travaux de « *construction d'un préau en extension du préau existant à l'école* »
- ✓ prend acte que Mr le Maire attribuera et signera les marchés correspondants après avis émis par la Commission d'appel d'offres suite à son analyse des offres reçues à l'issue des consultations, et ce, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 56 – 04/2016 :**  
**Aménagement de divers chemins ruraux**  
**Programme 2016**

**chemins ruraux / programme 2016** établie par Mr Jean-Baptiste TABARD, Technicien « Service Ingénierie et Aménagement » de Tulle Agglo/ Communauté d'Agglomération, pour **un montant hors taxe 12.440 euros** qui se décompose comme suit :

<b>Voies traitées</b>	<b>Montant hors taxe</b>
Viabilisation accès défense incendie	1.540 €
Retournement lotissement Pompéri	7.600 €
Viabilisation chemin de Bussière	3.300 €
<b>Montant total</b>	<b>12.440 €</b>

Il ajoute que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la dotation « voirie des Communes et des EPCI » 2014/2019 et propose, en application du Code des Marchés Publics, de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

**Le Conseil Municipal, au vu de l'énoncé du Maire,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ décide de la réalisation des travaux d'aménagement sur chemins ruraux / programme 2016 comme détaillé ci-dessus pour un montant estimatif de **12.440 euros hors taxe**,
- ✓ décide de solliciter près le Conseil Départemental de la Corrèze une subvention au titre de la dotation « voirie des Communes et des EPCI » 2014/2019 selon les modalités approuvées lors de la réunion du 23 Octobre 2015,

✓ fixe le plan de financement tel qu'il suit :

Montant hors taxe des travaux = 12.440,00 €

Subvention du Département sollicitée =  
40 % sur le montant hors taxe des travaux,  
(Plafond assiette éligible annuel hors taxe pour  
la Commune = 15.000 €)

12.440,00 € x 40 % =	4.976,00 €	}	
		}	12.440,00 €
Fonds Communaux =	7.464,00 €	}	

✓ sollicite l'autorisation anticipée d'engager un commencement desdits travaux avant accord de la subvention compte tenu du fait qu'ils doivent être réalisés dans les plus brefs délais, et ce, dans un souci de sécurité pour les usagers,

✓ autorise Mr le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

### N° 57 – 04/2016 : Approbation du projet de révision du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'**une étude préalable à la révision du zonage d'assainissement a été réalisée par le Bureau d'Etudes SOCAMA.**

Il précise que cette étude a permis d'établir un nouveau projet de zonage d'assainissement collectif qui a été approuvé par la commission communale chargée de suivre le déroulement de l'étude.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce projet de modification de zonage d'assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve le projet de révision du zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- demande à Mr le Maire de soumettre ce document à enquête publique.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

**N° 58 – 04/2016 : Plan départemental de développement  
de la lecture et des bibliothèques 2015-2019  
Convention relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie  
Règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier, en date du 4 avril 2016, émanant du Conseiller départemental délégué à la culture, l'informant que la convention signée le 08 Novembre 2010 avec le Département de la Corrèze et l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2010-2014 était devenue caduque.

Ce courrier précise que lors de l'assemblée plénière du 25 mars 2015, le Conseil Départemental a adopté le rapport budgétaire 2016 dans lequel les dispositions suivantes du Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019 ont été reconduites :

*« Pour pouvoir bénéficier des services de la BDP et des aides financières du département, les collectivités de moins de 10 000 habitants actuellement desservies et celles qui pourront demander à l'être à l'avenir doivent signer une convention avec le Conseil Départemental dans laquelle sont précisés les engagements réciproques des deux parties. La durée de validité de cette convention sera la même que la durée du plan ».*

N'ayant à ce jour formulé aucune demande de reconventionnement, la Commune est invitée à régulariser sa situation.

En outre, conformément à l'article 4.2 « Conditions générales de prêt » de ladite convention, « La Commune doit s'engager à mettre en place un règlement intérieur définissant les horaires d'ouverture au public, les conditions de prêt et les modalités de remboursement par l'emprunteur des documents perdus ou rendus abîmés ».

A cet effet, Mr le Maire donne lecture du modèle de convention relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie transmis par le Département et du projet de règlement intérieur de la bibliothèque communale établi par ses soins - dont un exemplaire de chaque document est joint en annexe à la présente - et demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil Municipal, au vu de l'énoncé du Maire  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie s'inscrivant dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019 mis en œuvre sur le territoire départemental,
- ✓ approuve le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale proposé par Mr le Maire.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	12				
Nombre de membres représentés :	3				
Votants =	15	Exprimés =	15	POUR =	15
				CONTRE =	0
				Absentions =	0

## N° 59 – Questions diverses

➤ **Cession maison communale « Delpech »** : l'acte de vente a été signé le 09 Avril 2016 en l'étude notariale « SCP DUBOIS-SALLON-MARLIAC » sise aux Pougues de St Clément.

➤ **La Tulle-Brive Nature** : les villes de Tulle et de Brive ont organisé conjointement, avec le concours des associations sportives locales et des communes traversées par les différents parcours, la 6<sup>ème</sup> Tulle-Brive Nature le Dimanche 10 Avril 2016.

La Commune de St Mexant a été retenue comme site de départ de la randonnée de 13 km, ainsi que pour le passage des deux autres randonnées, partant de Donzenac et Ste Féréole. A cet effet, les associations de la Commune ont fourni de nombreux bénévoles qui ont fait office de commissaires et ont concouru de ce fait au bon déroulement de cette manifestation.

Les organisateurs ont dénombré 3700 participants.

La Municipalité remercie vivement tous les bénévoles qui se sont investis dans cette manifestation.

\*

\*

\*

\*

**Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2016  
les délibérations suivantes ont été prises :**

**Délibération n° 37 – 04/2016 :** Approbation du Compte de Gestion / Exercice 2015 – Budget Principal dressé par Mr Bruno SERIES, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la Trésorerie Municipale de Tulle.

**Délibération n° 38 – 04/2016 :** Approbation du Compte de Gestion / Exercice 2015 – Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dressé par Mr Bruno SERIES, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la Trésorerie Municipale de Tulle.

**Délibération n° 39 – 04/2016 :** Approbation du Compte de Gestion / Exercice 2015 – Budget Service Assainissement dressé par Mr Bruno SERIES, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la Trésorerie Municipale de Tulle.

**Délibération n° 40 – 04/2016 :** Approbation du Compte Administratif / Exercice 2015 – Budget Principal.

**Délibération n° 41 – 04/2016 :** Affectation de résultat de fonctionnement / Exercice 2015 – Budget Principal.

**Délibération n° 42 – 04/2016 :** Approbation du Compte Administratif / Exercice 2015 – Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

**Délibération n° 43 – 04/2016 :** Affectation de résultat de fonctionnement / Exercice 2015 – Budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

**Délibération n° 44 – 04/2016 :** Approbation du Compte Administratif / Exercice 2015 – Budget Service Assainissement.

**Délibération n° 45 – 04/2016 :** Affectation de résultat de fonctionnement / Exercice 2015 – Budget Service Assainissement.

**Délibération n° 46 – 04/2016 :** Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (Taxe d'habitation – Taxe Bâti – Foncier non Bâti)

**Délibération n° 47 – 04/2016 :** Approbation du Budget primitif principal / Exercice 2016.

**Délibération n° 48 – 04/2016 :** Approbation du Budget primitif CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) / Exercice 2016.

**Délibération n° 49 – 04/2016 :** Approbation du Budget primitif Service Assainissement / Exercice 2016.

**Délibération n° 50 – 04/2016 :** Subventions 2016 aux Associations communales et extérieures.

**Délibération n° 51 – 04/2016 :** Participation fiscalisée aux dépenses de Syndicats des Communes pour 2016.

**Délibération n° 52 – 04/2016 :** soutien financier à l'Epicerie Sociale et Pédagogique gérée par Tulle Solidarité.

**Délibération n° 53 – 04/2016 :** Redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2016.

**Délibération n° 54 – 04/2016 :** Construction d'un préau en extension du préau existant à l'école / Marché de Maîtrise d'oeuvre.

**Délibération n° 55 – 04/2016 :** Construction d'un préau en extension du préau existant à l'école / Consultation des entreprises pour la mission de coordination SPS – Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

**Délibération n° 56 – 04/2016 :** Aménagement de divers chemins ruraux – Programme 2016.

**Délibération n° 57 – 04/2016 :** Approbation du projet de révision du zonage d'assainissement.

**Délibération n° 58 – 04/2016 :** Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019 / Convention relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie – Règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signature</b>
<b>CHEZE Marc</b> Maire	
<b>BORDAS Patrick</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b>PEYRICAL Odile</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>DUPAS Eric</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>BLOYER Joëlle</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>SOLEILHAVOUP Jean-Marc</b> Conseiller Municipal	
<b>VIERS Catherine</b> Conseillère Municipale	
<b>VAREILLE Marianne</b> Conseillère Municipale	<i>Excusée pouvoir donné à Sandra VAUJOUR</i>
<b>THOMAS Patrick</b> Conseiller Municipal	
<b>BRISSAUD Nadine</b> Conseillère Municipale	<i>Excusée pouvoir donné à Joëlle BLOYER</i>
<b>GUILMARD-VAUJOUR Sandra</b> Conseillère Municipale	
<b>LARUE Jacques</b> Conseiller Municipal	
<b>MIRAT Denis</b> Conseiller Municipal	
<b>CHASSING Stéphanie</b> Conseillère Municipale	
<b>DELAGE Alain</b> Conseiller Municipal	<i>Excusé pouvoir donné à Patrick BORDAS</i>

***La séance est close à 00 h 30 mn***